



Gestion collective des déchets sur Nouville, CCI Nouvelle-Calédonie

Principe

La CCI et la province Sud ont établi une convention d'objectifs et de moyens pour l'élaboration de propositions de gestion collective des déchets de 6 entreprises agro-industrielles de la zone des pêcheries de Nouville (Albacore, La Française, Pacific Tuna, La Périgourdine, Pescana et Sodevia).

Description

Le bureau d'étude CBE, mandaté par la CCI et le cluster CAPAGRO, a réalisé une étude de novembre 2017 à juin 2018 selon les étapes suivantes:

- Cadrage de l'étude avec les six entreprises participantes et les partenaires financiers ;
- Etat des lieux : modes de gestion des déchets sur la zone et coûts associés ;
- Proposition de scénarii de gestion collective des déchets sur Nouville : comparaisons techniques et financières ;
- Présentation détaillée du scénario de gestion collective retenu.

Eléments techniques

Ci-après une représentation synoptique de l'organisation retenue :

	Actions de prévention, réduction de la production de déchets, synergies, communication propres à chaque entreprises et selon les recommandations effectuées lors des premières phases de la mission
	Opérations ponctuelles pour les flux spécifiques : déchets Trecodec, déchets métalliques, tonners d'imprimante, pyrotechniques...
LOT 1 :	Déchets dangereux : Gestion mutualisée avec un opérateur unique
LOT 2 :	Bacs à graisse : Gestion des bacs à graisse mutualisée intégrant l'entretien et la vidange des bacs
	Déchets organiques
	Valorisation des déchets de poisson par Bio Agri Nc et OZD (le maximum des flux selon les capacités des opérateurs) et tests de co-compostage via Repair / CBE
LOT 3 :	Gestion mutualisée des flux de déchets organiques destinés à l'enfouissement , intégrant une mise à disposition des contenants par l'opérateur
LOT 4 :	Valorisation des cartons non souillés avec un contrat de gestion mutualisé intégrant la mise à disposition de bacs
	Autres déchets non dangereux
LOT 5 :	Gestion mutualisée des flux destinés à l'enfouissement (tous les déchets non dangereux sauf les déchets organiques et les cartons non souillés) avec une collecte en vrac ou poches.

La nouvelle organisation retenue pourrait permettre :

- La valorisation de près de 60 tonnes de cartons qui actuellement partent à l'enfouissement ;
- Une meilleure gestion des déchets dangereux ;
- Un meilleur suivi des quantités produits de déchets ;
- Une mutualisation de la collecte et donc moins de déplacements sur la zone par les collecteurs ayant pour conséquence moins d'émission de CO₂ émis dans l'atmosphère

Eléments financiers

Bilan financier de l'étude sur la gestion collective des déchets de Nouville					
Financement			Réalisé		
Acteurs	Budget (F CFP)		Acteurs	Budget (F CFP)	
PROVINCE SUD / ADEME	1 517 006	70%	Prestation CBE	1 972 152	91%
CAP AGRO	150 000	6,9%	Pilotage CCI - 3 jours	195 000	9,0%
SCP PECHE ET FROID	250 073	11,5%			
Entreprises NOUVILLE	250 073	11,5%			
TOTAL financé	2 167 152	100%	TOTAL réalisé	2 167 152	100%

Subvention ADEME/Province Sud

Le co-financement de l'opération est opéré entre la province Sud et l'ADEME avec un financement à 1 517 006 F CFP.

Avancées du projet / Difficultés rencontrées / solutions proposées

Une fois l'étude terminée, le cluster Cap agro, accompagné par la CCI, a piloté la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

Cap Agro a réalisé le cahier des charges de consultation des entreprises, diffusé en septembre 2018. Ainsi, 5 entreprises ont remis leur offre qui ont été analysées par le groupe d'entreprises. Elles se sont réunies en décembre 2018 afin de choisir les prestataires de la nouvelle organisation.

Le prestataire sera retenu au premier trimestre 2019. Le cluster CAPAGRO a pour objectif de déployer les nouveaux modes de gestion mi-2019.

Contacts porteur du projet

Matthieu LADIESSE :

Responsable développement durable, QHSE et industrie

@ : m.ladiesse@cci.nc

Tél. 24 31 24 / 94 54 08

Laure MASSE:

Conseillère environnement

@ : l.maase@cci.nc

Tél. 28.12.33

Autres contacts

Province Sud

Direction de l'environnement

20 34 00

denv.contact@province-sud.nc

ADEME

Environnement.caledonie@ademe.fr

24 35 17

